



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la société STTP
EMBALLAGE en vue de la construction d'une unité de fabrication d'emballages plastiques,
sur le territoire de la commune de SAINTE-SIGOLENE (43600)**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2022-130 du 2 novembre 2022, la demande déposée par la **Société STTP Emballage** en vue de l'autorisation d'exploiter une unité de fabrication d'emballages plastiques en ZI Les Pins, sur le territoire de la commune de SAINTE-SIGOLENE (43600) sera soumise à enquête publique

du 25 novembre 2022 à 9 h 00 au 26 décembre 2022 à 17 h

Pendant cette période, le dossier d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, qui comporte une étude d'impact, sera déposé en mairies de SAINTE-SIGOLENE pour être tenu à la disposition du public.

Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné le commissaire enquêteur qui est M. Jacques CHANDES, cadre retraité.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairies de SAINTE-SIGOLENE
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de SAINTE-SIGOLENE (siège de l'enquête),
- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetepubliquesttp@haute-loire.gouv.fr,
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public à la mairie de SAINTE-SIGOLENE les :

- vendredi 25 novembre 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h
- mercredi 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h
- mardi 13 décembre 2022 de 15 h à 18 h
- lundi 26 décembre de 2022 de 14 h à 17 h

- Le public pourra demander des informations auprès de M. Olivier CONSTANT au 04 71 75 62 22 ou consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'État : www.haute-loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation).

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de SAINTE-SIGOLENE ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'Etat pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.